

Synthèse étude INRS

Accidentologie des jeunes travailleurs Recevoir un enseignement en santé et sécurité au travail réduit le risque d'accidents du travail chez les moins de 25 ans

Le département Epidémiologie en Entreprise de l'INRS a réalisé une étude épidémiologique sur les accidents du travail. Cette étude visait à évaluer l'efficacité de l'enseignement en santé et sécurité au travail reçu par de jeunes élèves ou apprentis issus de l'enseignement professionnel. Au terme de cette étude, il apparaît que recevoir un enseignement en santé et sécurité au travail réduit de moitié la survenue d'accidents du travail chez les jeunes entrant dans la vie professionnelle. Fort de ces données qui constituent une véritable avancée, l'INRS peut d'une part valider la pertinence d'inclure un enseignement en santé au travail dans l'enseignement initial, et d'autre part faire des propositions pour l'avenir.

Pourquoi s'intéresser aux accidents du travail chez les jeunes ?

Les accidents du travail chez les jeunes sont suffisamment fréquents en France pour soulever des préoccupations. En effet, selon les statistiques de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), dix jeunes de moins de 25 ans sur cent se blessent au travail, alors que la fréquence annuelle pour l'ensemble des salariés est d'environ 4 pour 100.

Que faire face à ce constat ?

La prévention des accidents du travail pour les jeunes s'est naturellement orientée vers l'enseignement de la santé et sécurité au travail (S&ST). En France, cet enseignement est intégré dans la plupart des diplômes du secteur de l'industrie et de la construction, grâce à un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et la CNAM-TS depuis 1993.

Cependant, jusqu'à aujourd'hui, le rôle protecteur joué par cet enseignement sur la survenue des accidents du travail n'avait pas été évalué.

Une étude épidémiologique pour évaluer les bénéfices d'un tel enseignement

Le département épidémiologie en entreprise de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) a mis en place une cohorte prospective par questionnaire auprès de jeunes élèves et apprentis nouvellement entrants dans la vie active. Le recueil de données s'est déroulé entre 2009 et 2014 dans sept régions de France.

L'objectif principal de cette étude était d'évaluer si les jeunes ayant reçu un enseignement en santé et sécurité au travail au cours de leur scolarité auraient moins d'accident du travail que ceux qui n'en avaient pas reçu.

D'autres facteurs en lien avec la santé et sécurité au travail et pouvant contribuer à la diminution des accidents du travail, ont aussi été étudiés : la formation « sauveteur secouriste du travail » reçue ou non au cours de la scolarité, ainsi que les conditions d'accueil à l'arrivée dans l'entreprise.

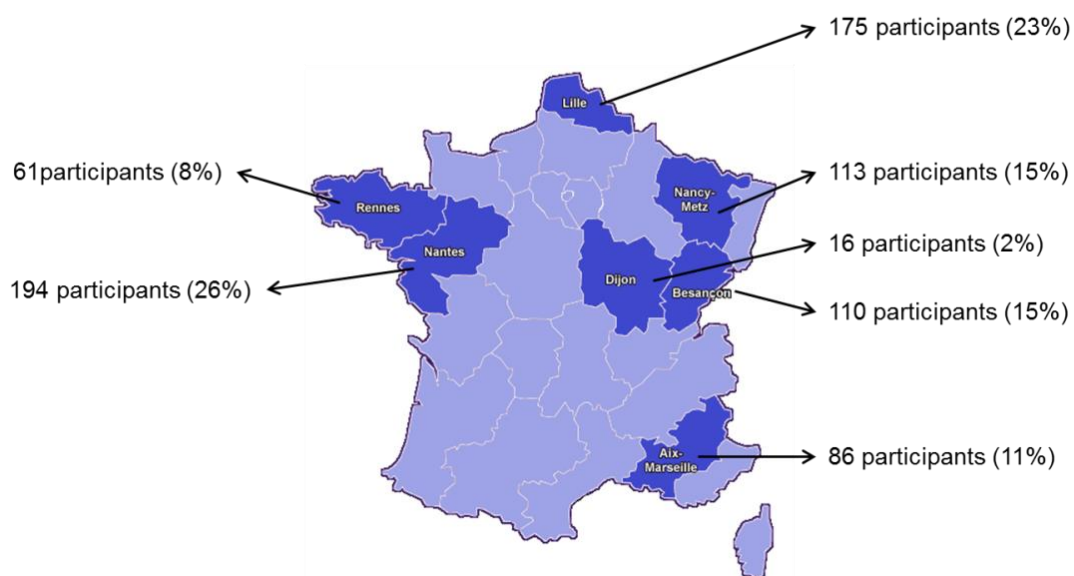
Les résultats montrent que l'enseignement en santé et sécurité au travail reçu pendant la formation initiale contribue à protéger de la survenue d'accidents du travail. Ces résultats sont présentés dans ce document.

METHODOLOGIE EMPLOYEE

Une information sur les objectifs de l'étude a été réalisée de mars à mai, chaque année, entre 2009 et 2012, dans 204 établissements scolaires des académies de Nancy-Metz, Lille, Nantes, Rennes, Dijon, Besançon, et Aix-Marseille.

Tous les apprentis et élèves inscrits en dernière année de CAP/BEP, baccalauréat / brevet professionnel ou BTS dans des spécialités de production¹ ou de service² pouvaient participer à cette étude. Pour être finalement inclus, les jeunes devaient avoir effectivement quitté l'école et avoir trouvé un emploi au cours des deux années de la période de suivi : **755 participants** ont répondu à ces critères et leurs données ont été analysées.

Répartition des 755 participants selon les académies



Le questionnaire d'inclusion était complété par les participants avant la sortie du système éducatif ; il interrogeait notamment sur l'enseignement en santé et sécurité au travail reçu, ainsi que sur la formation « sauveteur secouriste du travail ». Les questionnaires de suivi étaient complétés tous les six mois pendant deux ans ; ils interrogeaient sur le (ou les) emploi(s) occupé(s), sur les conditions de travail dans ces emplois, ainsi que sur les conditions d'accueil à l'arrivée dans l'entreprise (information sur les risques professionnels, formation sur la sécurité et formation au poste de travail par un collègue expérimenté).

Les accidents du travail ont été recensés sur la base de la déclaration des participants dans les questionnaires de suivi, mais aussi par l'interrogation des bases de données de la

¹ Transformations ; génie civil, construction et bois ; matériaux souples ; mécanique, électricité, électronique

² Échanges et gestion (uniquement transports, manutention, magasinage ainsi que commerce et vente) ; services aux personnes ; services à la collectivité

CNAM-TS répertorient les déclarations des accidents du travail et des maladies professionnelles³.

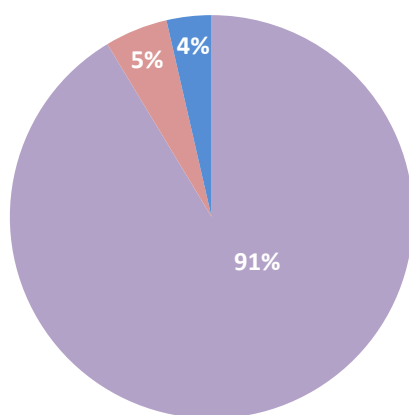
Le protocole de recherche a été approuvé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL n° 909103).

RESULTATS

Qui a participé ?

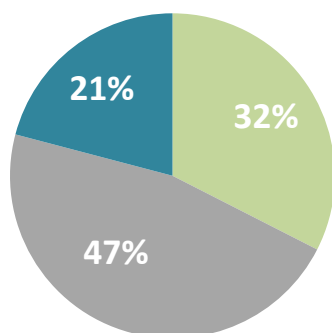
437 jeunes hommes (57,9 %) et 318 jeunes femmes (42,1 %), âgés de 20 ans en moyenne au moment de l'inclusion dans l'étude

Répartition selon l'enseignement en S&ST reçu



■ oui ■ non ■ ne s'en souvient pas

Répartition selon le niveau de diplôme préparé



■ CAP/BEP ■ Bac/brevet professionnel ■ BTS

- ✓ 405 (54 %) participants ont préparé un diplôme dans une spécialité de la production
- ✓ 428 (57 %) apprentis
- ✓ 450 (60 %) participants ont déclaré avoir suivi la formation « sauveteur secouriste du travail »

³ Les requêtes ont été réalisées par la mission statistique du département Prévention des risques professionnels de la Direction des risques professionnels (CNAM-TS),

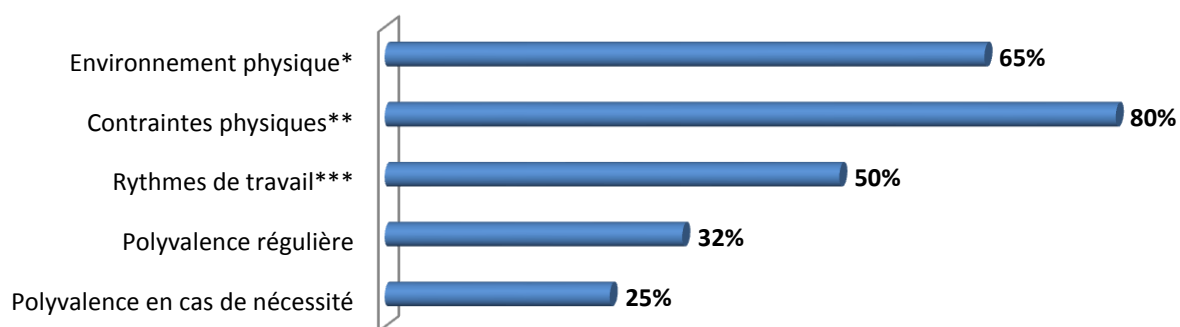
Quels emplois occupés et quelles conditions de travail ?

Les participants ont déclaré 1290 emplois au cours des 2 ans de suivi de l'étude, soit $1,7 \pm 1,0$ emplois en moyenne par participant (max : 9 emplois).

- ✓ 45 % de CDD, 36 % de CDI, 16% d'intérim
- ✓ 59% des emplois étaient des emplois dans le secteur des services.
- ✓ 70 % des emplois concernaient des entreprises de moins de 50 salariés.

69 % des emplois étaient en adéquation avec la formation initiale des participants.

Conditions de travail

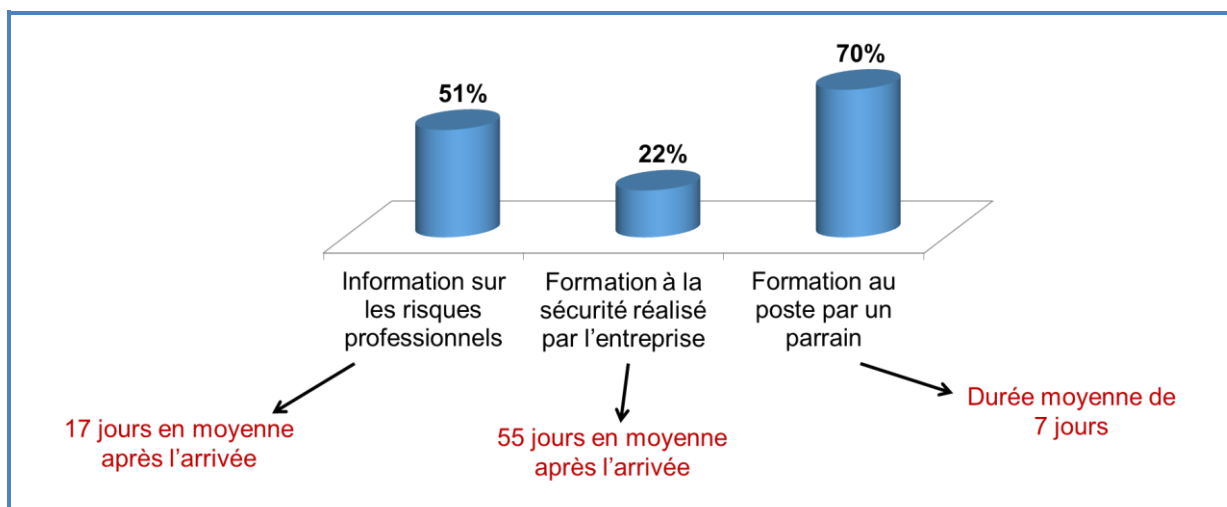


* ambiance bruyante, à l'extérieur, au chaud ou au froid ou en utilisant des produits chimiques

** manutention manuelle de charge, postures forcées ou exposition à des vibrations

*** gestes répétitifs, travail en équipe ou travail de nuit

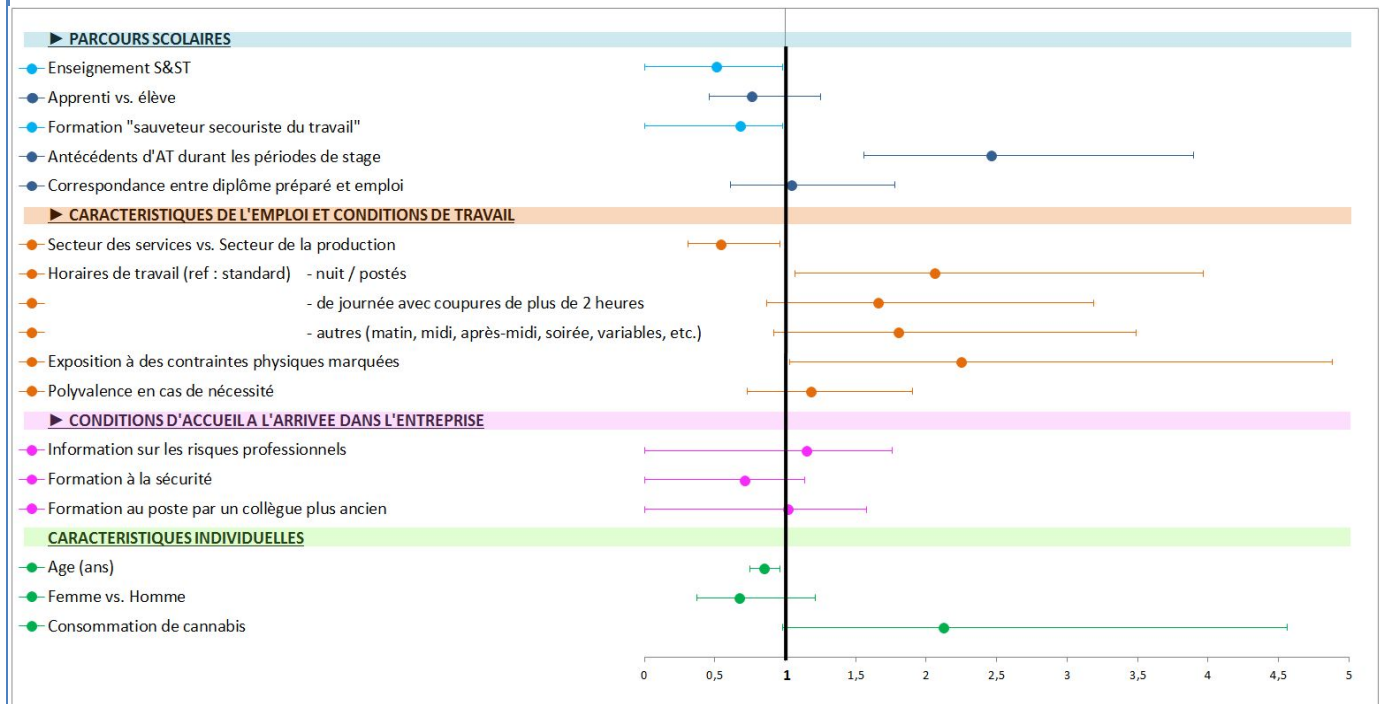
Quelles conditions d'accueil réalisées lors de l'arrivée dans l'entreprise ?



Quels facteurs associés à la survenue d'accidents du travail ?

158 accidents du travail ont été rapportés au cours des deux ans de suivi de l'étude. Ceux-ci sont survenus en moyenne 6 mois après l'entrée dans l'emploi. Le taux annuel de fréquence était de **0,12 [0,10–0,14] accident du travail par participant**.

Analyse des facteurs associés à la survenue d'accident du travail, toute chose égale par ailleurs :



Les points correspondent aux rapports des taux d'incidence (RTI) et les segments aux intervalles de confiance à 95 % [IC 95 %]. Si le RTI et son intervalle de confiance sont en dessous de 1, alors la présence du facteur est associée à une moindre survenue d'accident du travail ; à l'inverse, s'ils sont au-dessus de 1, alors la présence du facteur est associée à une survenue plus fréquente d'accident du travail. Enfin, si la valeur de 1 se situe dans l'intervalle de confiance, la présence du facteur n'est pas associée à la survenue d'accident du travail, pour un risque d'erreur de 5 %.

Principaux résultats :

- ✓ Les jeunes ayant déclaré avoir reçu un enseignement en santé et sécurité au travail ont eu deux fois moins d'accidents du travail que les autres (RTI = 0,51 [0,00-0,98]).
- ✓ Les jeunes ayant déclaré avoir suivi la formation « sauveteur secouriste du travail » ont eu 30 % de moins d'accidents du travail que les autres (RTI = 0,68 [0,00-0,98]).
- ✓ Les conditions d'accueil à l'arrivée dans l'entreprise n'ont pas d'effet sur la survenue d'accident du travail. Cependant, cette absence de résultat pourrait s'expliquer par le fait que 90 % des participants ont déclaré avoir reçu un enseignement à la santé et sécurité au travail et 60 % la formation « sauveteur secouriste du travail ».

CONCLUSION

Les résultats de cette étude observationnelle révèlent une diminution de moitié du risque d'accident du travail pour les jeunes travailleurs ayant reçu un enseignement en santé et sécurité au travail au cours de leur scolarité.

En France, dans les diplômes professionnels, les compétences en santé et sécurité au travail sont enseignées majoritairement avec une approche globale, c'est-à-dire plus large que les risques spécifiques liés au métier appris. Compte tenu du fait que 30 % des emplois occupés par les participants ne correspondaient pas à leur formation initiale, et que les parcours professionnels actuels ne sont plus aussi prévisibles que par le passé, il serait intéressant d'intégrer cette approche globale en santé et sécurité au travail à l'ensemble des diplômes.

Les résultats complets de cette étude ont été publiés en anglais dans la revue BMJ Open, et sont disponibles en ligne gratuitement : <http://bmjopen.bmj.com/content/7/7/e015100.long>.

Boini S, Colin R, Grzebyk M. Effect of occupational safety and health education received during schooling on the incidence of workplace injuries in the first 2 years of occupational life: a prospective study. BMJ Open 2017;7:e015100.

Remerciements

Aux membres des rectorats, des conseils régionaux, chefs d'établissements des lycées et des CFA, professeurs et formateurs pour avoir permis la réalisation de l'étude au sein de leur académie, région et établissement.

Aux jeunes participants, qui ont pris le temps de répondre aux différents questionnaires et ce pendant 2 ans.

À Pascal Jacquetin, adjoint au Directeur des Risques Professionnels et responsable de la Mission Statistiques, et Stéphanie de Flaugergues, statisticienne.

Aux techniciens du département EE (INRS) : Régis Colin, data manager, Monique Veillé et Christine Bertrand, techniciennes de recueil de données.

À l'équipe MGDR (INRS) pour sa précieuse collaboration lors de l'envoi des différents questionnaires.

À Laurent Theveny, actuellement chargé de mission Tertiaire et pilote de la thématique ACC, Claudie Rousseau (FOR), initialement dans le département HT, Aline Faget (FOR), actuellement retraitée, et Michel Bridot (FOR) en remplacement de Laurent Théveny.